

ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ EN ONTARIO LE CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE RECTIFIE LE PARTAGE D'INFORMATION ERRONÉE

Rouyn-Noranda, le 26 septembre 2025 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue désire rectifier le partage d'information erronée concernant l'accès aux soins en Ontario et invite la population à consulter le contenu accessible sur le [site Web](#), la [page Facebook](#), ainsi que dans [l'Express](#) pour obtenir une information juste concernant l'accès aux soins de santé en Ontario pour la population de l'Abitibi-Témiscamingue.

Contrairement à ce qui a été véhiculé, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue n'a reçu aucune information confirmant la mise en place de modalités différentes contribuant à un accès facilité à des services médicaux en Ontario.

Rappelons que les médecins qui offrent des services médicaux en Ontario n'ont aucune obligation de prendre en charge et d'assurer un suivi médical aux résidents du Québec, sauf s'il s'agit de services urgents. Précisons que plusieurs médecins ontariens poursuivent les suivis auprès de leurs patients québécois qui sont des résidents de l'Abitibi ou du Témiscamingue. De plus, une proportion importante de médecins adoptait déjà une pratique de facturation directe auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou auprès de leurs patients, alors que d'autres ont modifié leur pratique de facturation au cours des derniers mois.

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue déplore que certains des médecins pratiquant en Ontario aient décidé d'interrompre subitement des suivis amorcés avec leurs patients, et ce, sans planifier une modalité de transfert adéquate avec un collègue médecin pratiquant en Ontario ou au Québec. Ces situations constituent une source d'inquiétude pour la population. Le Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario prévoit pourtant qu'il est de la responsabilité du médecin d'assurer un transfert adéquat, garantissant le suivi approprié pour la personne, lorsqu'il prend la décision de cesser un suivi médical. Il appartient également au médecin d'assurer les suivis requis si des analyses sont en cours et de répondre à tous besoins urgents en attendant la prise en charge par un autre médecin.

Il est important de rappeler que tous les services urgents continuent d'être offerts en Ontario.

Pour demander un transfert de soins de l'Ontario vers le Québec

Si vous aviez un suivi en Ontario qui a été interrompu et que vous souhaitez qu'un transfert en Abitibi-Témiscamingue soit réalisé, il est essentiel de :

1. Écrire à transfertmedtk@ssss.gouv.qc.ca ou téléphoner au 819 627-3385, poste 0;
2. Remplir le formulaire fourni par l'équipe responsable;
3. Demander une copie de votre dossier médical à votre médecin qui assurait le suivi;
4. Apporter le formulaire dûment rempli et la copie de votre dossier médical à l'accueil du Centre multiservice de santé et de services sociaux de Témiscaming-Kipawa, afin que les informations sur votre besoin soient transmises aux instances concernées et que vous soyez pris en charge en région.

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue réaffirme sa priorité quant à une offre de services accessible et de proximité

L'engagement du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue est d'offrir aux Témiscabitiens une offre de services accessibles et de proximité en réponse à leurs besoins, qui est déployée et répartie sur le territoire régional.

L'étendue du territoire et la répartition des services en région entraînent la nécessité de réaliser des déplacements pour bénéficier de certains services. Les équipes du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue sont conscientes que cela constitue une contrainte; ainsi plusieurs actions se poursuivent afin de limiter les déplacements, dont le déploiement de davantage de services en téléconsultation.

La volonté de confirmer certaines trajectoires de services avec le Centre régional de santé de North Bay (CRSNB) n'a pas permis de conclure une entente entre les deux établissements. Au printemps 2024, le CRSNB a exprimé clairement qu'il atteignait un point de rupture quant à la capacité à maintenir le statu quo concernant son offre de services à des résidents du Québec. En parallèle, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue n'a pas tous les leviers ni l'autorité pour agir concernant les enjeux soulevés.

En complément, lors de sa visite en Abitibi-Témiscamingue, le 19 septembre dernier, le premier ministre M. François Legault, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue a entendu les préoccupations des élus locaux quant à l'accès aux soins au Témiscamingue. Il a témoigné d'une sensibilité à la situation des soins en Abitibi-Témiscamingue, et à l'enjeu des distances à parcourir, ce qui a été réitéré par le cabinet du premier ministre hier. Il a également confirmé être en discussion avec les différents intervenants concernés. Ainsi, pour le moment, les discussions se poursuivent et aucun changement n'est apporté au fonctionnement actuellement en place.

Dans ce contexte, il est essentiel de travailler ensemble, élus, citoyens, professionnels de la santé, instances gouvernementales et partenaires de l'Ontario, pour trouver des solutions durables et équitables en respect des responsabilités de chacun.

Pour plus d'informations concernant l'accès aux soins de santé en Ontario :

Consultez [cette page](#).